

RÉDUISONS

TRIONS

VALORISONS

LE GUIDE DES DÉCHETS

MISE À JOUR
JANVIER 2025



Chaumes-en-Retz • Chauvé • Cheix-en-Retz • La Bernerie-en-Retz • La Plaine-sur-Mer
Les Moutiers-en-Retz • Pornic • Port-Saint-Père • Préfailles • Rouans • Sainte-Pazanne
Saint-Hilaire-de-Chaléons • Saint-Michel-Chef-Chef • Villeneuve-en-Retz • Vue

Direction Prévention et Gestion des Déchets
02 51 74 28 10

PORNIC
aglo
PAYS DE RETZ



Faire maintenant
Faire durablement

www.pornicaglo.fr

Bravo ! Grâce à vous, le territoire de Pornic agglomération Pays de Retz est un des champions du tri en France. Les nouvelles consignes de tri des emballages instaurées en 2018 et les nouvelles filières de valorisation en déchèterie permettent de trier, recycler et valoriser toujours plus de matières.

Donner une seconde vie à nos déchets et préserver les ressources naturelles de la planète est essentiel mais réduire l'enfouissement de nos déchets doit être aussi notre priorité.

Aujourd'hui, soyons plus ambitieux, trier pour recycler et valoriser, c'est bien ; moins jeter, c'est mieux.

Ce guide est destiné à aider chacune et chacun d'entre nous à adopter les gestes faciles du quotidien qui feront le résultat et l'amélioration collective de demain.

Le saviez-vous ?

La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) finance l'ensemble des services liés à la gestion des déchets, c'est-à-dire : la collecte des déchets, leur traitement, la construction et la gestion des déchèteries, les colonnes d'apport volontaire...

Des services supplémentaires sont proposés pour les professionnels.

plus de renseignements sur
→ www.pornicagglomeration.fr

**RÉDUISONS
TRIONS
VALORISONS**

Téléchargez
l'application
"le Guide du Tri"
par CITEO



À la maison ? En vadrouille ?
Avec la géolocalisation depuis
votre smartphone, le Guide du tri
vous donne la consigne de tri
précise dans chaque ville de
France.

+ d'infos sur
www.consignedetri.fr



SOMMAIRE

Réduisons nos déchets	p. 3	Les déchèteries du territoire : conditions d'accès	p. 10
Les emballages	p. 4	Bien préparer son arrivée à la déchèterie	p. 11
Les papiers	p. 5	Horaires et accès	p. 12
Le verre	p. 6	Dépôts acceptés dans les déchèteries	p. 13
Les textiles	p. 7	Les déchets médicaux	p. 14
Le compostage	p. 8	Luttons contre les incivilités	p. 15
Les ordures ménagères	p. 9		

Réduisons nos déchets !

L'agglomération s'engage dans la réduction des déchets avec son Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés déclinés en actions concrètes visant à répondre aux objectifs nationaux et régionaux.



Mais comment réduire ses déchets ?
Suivez la règle des 3R !
Réduire, Réutiliser, Recycler !

Réduire

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Réduire les déchets à la source représente la solution la plus efficace pour économiser les ressources comme l'eau, le pétrole ou le bois et limiter notre impact sur l'environnement. Il s'agit là de penser notamment à ses choix de consommation. C'est réfléchir avant d'acheter et privilégier du matériel durable, solide, plutôt qu'à usage unique ou jetable.

Nous pouvons adopter des petits gestes au quotidien pour produire moins de déchets. Plusieurs exemples faciles :

- Mettre un stop pub sur sa boîte aux lettres
- Boire de l'eau du robinet pour réduire les emballages
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Composter ses déchets de cuisine et du jardin

Réutiliser

Mieux vaut donner une seconde vie aux produits en bon état au lieu de les jeter. L'idée est d'allonger la durée de vie de nos objets en en faisant profiter d'autres personnes et en favorisant le marché de l'occasion.

Plusieurs solutions :

- En réparant
- En donnant : pensez aux ressourceries
- En vendant lors de vide-greniers ou sur internet

pour aller plus loin

➔ www.longuevieauxobjets.gov.fr

Recycler

Pour les déchets que l'on n'a pas pu éviter : bien trier en fonction des différentes filières de tri sélectif. Le recyclage est un procédé qui consiste à fabriquer de nouveaux produits en réutilisant partiellement ou totalement les matériaux qui composent un produit en fin de vie. Les déchets deviennent dans ce processus en quelque sorte des matières premières, remplaçant et préservant ainsi celles naturelles.

Certaines matières peuvent si elles ne sont pas recyclables être aussi valorisées sous forme d'énergie.

LES EMBALLAGES

INFOS +

Si votre bac jaune présente trop d'erreurs de tri, il pourra être refusé lors de la collecte.

Tous les emballages ménagers sans distinction se trient.

Mais qu'est-ce qu'un emballage ? Tout simplement un contenant qui sert à protéger et transporter un produit !

En pratique ?

- Déposez-les **en vrac** dans le bac jaune, **sac jaune ou colonne jaune** !
- Inutile de les laver mais surtout **videz les bien**
- Enfin, **ne les imbriquez pas** entre eux sinon ils ne seront pas correctement triés, recyclés puis valorisés.

Attention, les consignes de tri du territoire prévalent sur les consignes nationales, notamment celles présentes sur vos emballages.



Tous les emballages en plastique
tous les films, pots, boîtes, barquettes, sacs et sachets



Briques et cartonnettes



Tous les emballages métalliques
(acier et aluminium)
même les petits

LES INTERDITS



ordures ménagères



papiers



déchets alimentaires



objet en plastique hors emballage



textiles



RÉDUISONS

Évitez les suremballages en achetant à la coupe ou en vrac. Privilégiez les produits avec des eco-recharges et les contenants réutilisables et durables (gourde, paniers...).

APRÈS LE TRI, LA VALORISATION !

Après la collecte, les emballages sont acheminés par des semi-remorques vers le centre de tri Vendée Tri à proximité de la Roche-sur-Yon. Des machines performantes vont séparer les différentes matières qui seront ensuite transportées vers les recycleurs pour devenir nos objets de demain ou vers des usines de valorisation énergétique.

LES PAPIERS

INFOS +

Pour localiser le point tri le plus proche de chez vous, rdv sur www.pornicagglo.fr

En vrac, dans la colonne bleue

Les spirales, agrafes, couvertures en carton, fenêtres en plastique et autres n'ont pas besoin d'être retirées.

Attention, pensez à retirer les films plastiques des revues publicitaires avant de les jeter dans la colonne.



Publicités, prospectus, journaux & magazines



Papiers broyés & petits papiers



Cahiers, livres, catalogues & annuaires



Courriers, lettres, impressions & enveloppes



RÉDUISONS

Le stop pub limite la quantité de papier dans nos boîtes aux lettres. Les livres en bon état peuvent être donnés ou vendus au lieu d'être jetés.



LES INTERDITS



papier peint



cartons bruns



LE PAPIER SE RECYCLE 5 À 7 FOIS !

Après la collecte, les papiers sont envoyés directement chez le recycleur. Le papier peut redevenir du papier mais aussi des cartons d'emballages (boîtes d'oeuf...), des produits d'hygiène (rouleaux de papier toilette...) ou encore de l'isolant pour les habitations.

Pour plus d'infos sur les filières
→ www.citeo.com

LE VERRE

En vrac, dans la colonne verte

Pensez à bien vider tous les contenants.

Avant de se diriger vers le point tri, pensez aussi à enlever les bouchons plastiques et les couvercles métalliques des bocaux et déposez les dans le bac au couvercle jaune.



Bouteilles



Flacons de parfum



Bocaux & pots

RÉDUISONS

Réutilisez les récipients en verre pour conserver vos aliments au lieu de les recycler ou **utilisez-les pour acheter des aliments en vrac**. Certains producteurs locaux mettent aussi en place des **systèmes de consigne**, vous évitant ainsi de jeter les verres.



LES INTERDITS



verre de table



vaisselle cassée



terre cuite



LE VERRE SE RECYCLE À L'INFINI !

Après la collecte, les verres sont acheminés au Quai de Transfert de Saint-Père-en-Retz puis sont envoyés directement chez le recycleur. Il est refondu puis soufflé pour devenir un nouveau contenant. **Le verre se recycle à l'infini** et évite ainsi de prélever du sable.

Pour plus d'infos sur la filière
 ➔ www.citeo.com

INFOS +

Limitez les rejets de CO₂, ne vous déplacez pas pour rien, un point tri est toujours sur votre chemin.

LES TEXTILES

En sac fermé dans les colonnes de la Croix Rouge et du Relais.

Tous les textiles d'habillement, le linge de maison et les chaussures usagés peuvent être rapportés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs, les chaussures liées par paire, dans des sacs fermés (30L).

Pour localiser le point d'apport volontaire le plus proche de chez vous → refashion.fr

INFOS +

L'industrie du textile a un impact considérable sur l'environnement. Avant d'arriver en boutique, un jean a consommé 11 000 litres d'eau et parcouru 65 000 km.



RÉDUISONS

Donnez, vendez vos vêtements en bon état pour leur donner une seconde vie. Privilégiez les achats d'occasion ou encore le troc. Pensez aussi à réparer vos vêtements abîmés au lieu de les jeter.

RIEN NE SE PERD, TOUT SE TRANSFORME !

L'Agglomération travaille en partenariat avec la Croix Rouge et le Relais. Selon leur état, les vêtements, chaussures et linge de maison déposés dans les colonnes seront reportés ou recyclés. Les articles en meilleur état seront revendus en boutique de seconde main, en France ou à l'étranger. Les articles en moins bon état seront transformés : fil, géotextile pour l'industrie du bâtiment ou de l'automobile, plasturgie/composite pour de nouveaux objets, valorisation énergétique, etc.

Pour plus d'infos sur la filière
→ www.refashion.fr

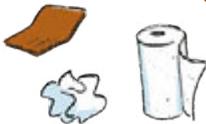
LE COMPOSTAGE

Dans un jardin, en tas ou en bac (composteur)
ou sur un balcon ou en appartement avec le lombricomposteur.

Les règles d'or du compostage : varier les types de déchets et adapter les quantités, surveiller l'humidité et bien aérer.



Déchets de cuisine
épluchures et restes de fruits et légumes, marc de café, filtres, dosettes, sachets de thé, coquilles d'oeuf, pain



Autres déchets
mouchoirs en papier, essuis-tout, petits cartons non imprimés



Déchets de jardin
tonte de pelouse, feuilles mortes, broyats et petits branchages, fleurs fanées

RÉDUISONS

Évitez le gaspillage alimentaire en cuisinant les restes de repas et en faisant une liste de course pour n'acheter que le nécessaire.

LES INTERDITS



terre, gravier, sable, cailloux



poussières d'aspirateur



produits chimiques en général



excréments d'animaux



LA NATURE EST BIEN FAITE !

En présence d'eau et d'oxygène, ces déchets de cuisine et du jardin sont transformés en compost par des petites bêtes (insectes, vers de terre...). Ainsi, le compostage permet de produire un engrais 100% naturel et totalement gratuit, d'agir en éco-citoyen en limitant le volume de déchets à collecter, à traiter et de limiter les allers-retours à la déchèterie.

INFOS +

L'agglomération subventionne l'achat de composteur individuel et participe à la mise en place de composteur collectif.
Plus d'informations sur www.pornicagglo.fr

LES ORDURES MÉNAGÈRES

En sac fermé dans le conteneur au couvercle noir ou vert.

Les ordures ménagères représentent tous les déchets non valorisables restant après avoir effectué le tri sélectif, le compostage et le dépôt d'encombrants et de déchets dangereux en déchèterie.

INFOS +

Sortez vos conteneurs la veille au soir des jours de collecte, poignée vers la route, et remisez-les le plus tôt possible après la collecte.

Retrouvez vos jours de collecte sur www.pornicagglo.fr



Déchets d'hygiène et de nettoyage



Vaisselle cassée en verre et faïence



Restes de repas



Petits objets en plastique hors emballages



RÉDUISONS

Si vous êtes un champion du tri et du compostage, vous avez peu d'ordures ménagères. Pour aller encore plus loin privilégiez des produits durables et réutilisables, par exemple un chiffon au lieu d'une lingette, une serviette en tissu au lieu d'un essui tout. Vous pouvez aussi fabriquer vos propres produits ménagers et cosmétiques.

LES INTERDITS



DASRI
(Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)



peinture et produits toxiques



textiles



pires et ampoules



DIRECTION L'ÉCO CENTRE !

L'agglomération achemine les ordures ménagères du territoire à l'Eco Centre à Chaumes-en-Retz, usine de valorisation des déchets ménagers. Une partie des ordures ménagères est transformée en compost et celle non valorisable est stockée sur l'ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux). L'Eco Centre se visite gratuitement toute l'année. Les scolaires peuvent bénéficier également de visites guidées. ➔ Informations et réservations au 02 51 74 28 10

LES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE

Conditions d'accès

L'entrée sur toutes les déchèteries du territoire de Pornic aggro Pays de Retz est autorisée uniquement aux usagers disposant d'une carte d'accès.

Pour les particuliers

- Une carte unique par foyer
- Carte gratuite
- Accès sans limitation du nombre de passages
- À chaque passage en déchèterie, vous devez vous identifier soit en scannant votre carte sur la borne d'accès à l'entrée (site avec barrière), soit en présentant votre carte à l'agent de déchèterie (site sans barrière).



Pour les professionnels

- 5 cartes gratuites par établissement professionnel (au-delà cartes payantes)
- Certains dépôts sont soumis à facturation. Les tarifs sont votés chaque année par délibération et sont consultables sur www.pornicagglo.fr
- À chaque passage en déchèterie, vous devez vous identifier soit en scannant votre carte sur la borne d'accès à l'entrée (site avec barrière), soit en présentant

vos cartes à l'agent de déchèterie (site sans barrière). L'agent contrôlera ensuite votre chargement et enregistrera les quantités pour chaque flux.



Démarches :

Retrouvez toutes les démarches en ligne et les modalités sur ➔ www.pornicagglo.fr

- Pour obtenir votre première carte d'accès
- Pour signaler un changement d'adresse et mettre à jour votre carte
- Pour signaler la perte, vol ou casse de votre carte. Le remplacement de celle-ci sera facturé.

Bien préparer son arrivée à la déchèterie

Comment éviter d'aller en déchèterie?

Si vous avez des objets encore en bon état, pensez au réemploi (vendre ou encore donner en ressourcerie...) pour éviter de jeter. Les déchets verts peuvent aussi être considérés comme une ressource végétale. Ils peuvent être broyés et servir au paillage et au compostage dans votre jardin.

Règles de bonne conduite et de courtoisie

- Respect des consignes émises par l'agent d'accueil de la déchèterie. Pour rappel, l'agent d'accueil est garant du bon fonctionnement et de la bonne orientation des déchets dans les filières de traitement. Il a un rôle de contrôle de ce que vous déposez mais il est aussi disponible pour vous conseiller et vous orienter lors de votre passage.
- Vous faire aider par vos proches pour les chargements lourds. Les agents de déchèterie ne sont pas tenus de le faire.
- Pas d'agressivité envers l'agent d'accueil ni vers les autres usagers. Les gestes d'incivilités ne sont pas admis.

Pour aller plus loin : règlement intérieur des déchèteries consultable sur ➔ www.pornicagglo.fr

Règles de sécurité à respecter

Les déchèteries sont des lieux qui peuvent présenter des risques pour votre sécurité. Merci de veiller à :

- Rouler au pas et respecter la limitation de vitesse au sein des déchèteries
- Couper le moteur du véhicule lors du déchargement des déchets
- Ne pas descendre dans les bennes. La récupération dans les bennes ou les conteneurs est interdite
- Garder vos enfants à l'intérieur des véhicules
- Ne pas fumer sur le site

À noter que l'accès est interdit aux véhicules dont le poids de charge est supérieur à 3,5 tonnes et aux tracteurs.

Avant votre visite

Bien trier tous les éléments et préparer les déchets par catégorie dans son véhicule pour gagner du temps sur les plateformes de déchèterie. Prévoir votre propre outillage de déchargement et d'entretien. Plier les cartons et démonter vos meubles lorsque c'est possible.

Pour vous aider, retrouvez les plans des nouvelles déchèteries sur ➔ www.pornicagglo.fr

COLLECTE ANNUELLE DES ENCOMBRANTS

Si vous rencontrez des difficultés pour vous rendre à la déchèterie, sachez que l'agglomération organise une collecte **en porte à porte** de vos encombrants **une fois par an**. Sont considérés comme des encombrants, les objets volumineux exclusivement d'usage domestique qui par leur nature, leur poids et leurs dimensions peuvent être difficilement chargés dans un véhicule léger (gros mobilier ou électroménager). **Inscription obligatoire avant le 31 mars de l'année en cours et dans la limite de 5 éléments par foyer.**

Plus de renseignements :
➔ Direction Prévention et Gestion des Déchets 02 51 74 28 10

Horaires et adresses

COMMUNES & COORDONNÉES	JOURS & HORAIRES D'OUVERTURE	
Déchèterie de la Génrière Route de La Génrière 44 770 La Plaine-sur-Mer	TOUTE L'ANNÉE Du lundi au samedi : 8h30 - 12h30 14h00 - 18h00	
Déchèterie du Pont Béranger Rue Alfred Nobel Parc d'activités Le Pont-Béranger 2 44 680 Saint-Hilaire-de-Chaléons	TOUTE L'ANNÉE Du lundi au samedi, excepté le mardi : 8h30 - 12h30 & 14h00 - 18h00	
	Basse saison du 01/11 au 31/03	Haute saison du 01/04 au 31/10
Déchèterie des Merles Lieu-dit le Moulin de la Jarrie 44 760 La Bernerie-en-Retz	<ul style="list-style-type: none"> • Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 • Samedi : 8h30 - 12h30 14h00 - 18h00 	Du lundi au samedi : 8h30 - 12h30 14h00 - 18h00
Déchèterie de la Blavetière ZA de la Blavetière 44 210 Pornic	TOUTE L'ANNÉE • Du lundi au vendredi : 14h00 - 18h00 • Samedi : 8h30 - 12h30 & 14h00 - 18h00	
Déchèterie de la Tartinière Lieu-dit La Tartinière Arthon-en-Retz 44 320 Chaumes-en-Retz	TOUTE L'ANNÉE • Mercredi : 8h30 - 12h30 • Vendredi : 14h00 - 18h00 • Samedi : 8h30 - 12h30 & 14h00 - 18h00	
Déchèterie des Jaunins ZA des Jaunins Bourgneuf-en-Retz 44 580 Villeneuve-en-Retz	TOUTE L'ANNÉE • Mardi et Vendredi : 14h00-18h00 • Samedi : 8h30-12h30 & 14h00-18h00	

↓ Déchèteries nouvelle génération
avec plus de tri et de valorisation



Les déchèteries du territoire sont fermées les jours fériés à l'exception des déchèteries de Pornic et La Plaine-sur-Mer le lundi de Pâques, le 8 mai et le lundi de la Pentecôte.

Dépôts acceptés dans les déchèteries

Dépôts limités à 4m³ par jour pour les déchets verts et 2m³ par jour pour les autres déchets.



Donnez une seconde vie à vos objets !

Comment ça marche :

1. Donnez ici les objets en bon état que vous n'utilisez plus.
2. Rangez-les dans le local.
3. Prenez les objets dont vous avez besoin (dans la limite du raisonnable), même si vous n'avez rien déposé.



Uniquement dans les déchèteries :
de la Génrière à la Plaine sur Mer et de
Pont Béranger à Saint Hilaire de Chaléons



Uniquement dans les déchèteries :
de la Génrière à la Plaine sur Mer, de Pont
Béranger à Saint Hilaire de Chaléons et
des Merles à la Bernerie-en-Retz

LES INTERDITS



ordures ménagères



pneus¹



bouteilles de gaz¹



extincteurs¹



produits instables ou radioactifs



cadavres d'animaux



DASRI voir page 14



fusées de détresse²



amiante³



¹ Dirigez-vous vers les vendeurs qui sont dans l'obligation de les reprendre (système de consigne).

² Déposez gratuitement vos fusées de détresse périmées lors de l'achat de produits neufs.
Liste → www.pyreo.fr/les-points-de-collecte/

³ sauf à la déchèterie des Merles et de Pont Béranger (mise en place courant 2025)
Collecte gratuite sur inscription préalable auprès de la Direction Prévention et Gestion des Déchets

LA VALORISATION DES DÉCHETS

Les différentes matières déposées dans chaque benne sont transférées vers différents centres de traitement. Une fois triées, elles seront ensuite réutilisées (par exemple un frigo en bon état), recyclées ou valorisées sous forme d'énergie.

Vous pouvez retrouver plus d'informations sur toutes les filières en consultant le rapport annuel sur :
→ www.pornicagglo.fr

LES DÉCHETS MÉDICAUX

DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI)

Il ne faut surtout pas jeter sa boîte dans la poubelle ! Quand les déchets de soins perforants sont jetés dans la poubelle jaune ou avec les ordures ménagères, les agents qui collectent ou trient vos déchets peuvent se piquer, même si vous aviez pris soin de les mettre dans la boîte sécurisée.

En effet, les camions qui collectent vos déchets les compactent, libérant les seringues dans la benne. Les agents qui se piquent peuvent alors faire l'objet d'un traitement médical préventif très lourd psychologiquement et physiquement. Ce traitement ne permet pas toujours d'écarter le risque de contamination.

1. Qui est concerné ?

Les patients qui s'auto-administrent un médicament et/ou qui réalisent de l'auto-surveillance avec un matériel perforant (par exemple : aiguilles, lancettes...) sans l'aide d'un professionnel de santé.

Les utilisateurs d'autotest de diagnostic de maladies infectieuses transmissibles qui génèrent un déchet perforant lors de l'utilisation de l'autotest : l'autopiqueur.

2. Où récupérer sa boîte jaune à couvercle vert ?

Vous pouvez la demander à votre pharmacien, tous la distribuent gratuitement sur présentation d'une ordonnance et/ou lors de la vente d'autotest.

3. Que mettre dans sa boîte ?

La boîte vous permet de stocker vos déchets de soins piquants, coupants et tranchants en toute sécurité en utilisant la fermeture provisoire. Une fois pleine, vous enclencherez la fermeture définitive.

4. Où rapporter sa boîte jaune ?

Pour éviter des accidents, il ne faut surtout pas jeter sa boîte dans la poubelle ! il faut la rapporter dans l'un des 18 000 points de collecte du réseau DASTRI. Pour trouver le point de collecte (pharmacie) le plus proche de chez vous, il vous suffit de consulter :

→ www.dastri.fr



LES MÉDICAMENTS PÉRIMÉS OU NON UTILISÉS

Les médicaments non utilisés représentent un risque pour l'environnement, ils nécessitent donc un traitement dans des filières adaptées.



Les médicaments périmés ou non utilisés doivent être rapportés dans les pharmacies.

Pensez à retirer les emballages en carton et la notice en papier.

Luttons contre les incivilités

Se débarrasser des déchets en dehors des dispositifs prévus par l'agglomération peut nuire non seulement à la salubrité publique mais également à l'environnement, à l'image du territoire et représente souvent un danger pour soi-même et pour les agents de collecte et de veille propreté.

Merci d'adopter les bons gestes et de participer à la préservation de notre qualité de vie et à la sécurité de tous !

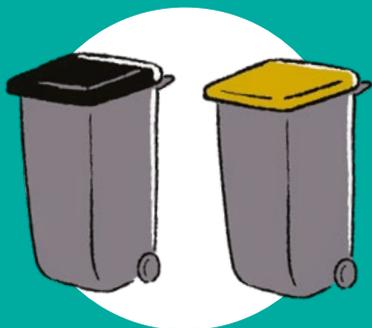
Retrouvez le règlement de collecte des déchets sur :
 ➔ www.pornicagglo.fr

Présentation des conteneurs à la collecte

On peut très souvent constater un non-respect de la réglementation par certains habitants. Les conteneurs sont très fréquemment présentés plusieurs jours avant la collecte et restent parfois longtemps après sur les trottoirs (au lieu d'être rentrés le soir même au plus tard) voire ne sont jamais rentrés.

Les conteneurs constituent une entrave aux déplacements des piétons en général et, a fortiori, des personnes à mobilité réduite. La présence de bacs sur le trottoir en dehors des jours de collecte est formellement interdite par la loi.

Sortez toujours vos sacs et conteneurs de déchets ménagers la veille au soir du jour de collecte. La poignée des conteneurs doit être tournée vers la route. Remisez au plus vite vos conteneurs après la collecte.



Les dépôts sauvages

Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des détritrus, sur tout ou partie de la voie publique, bancs, trottoirs, au pied d'un conteneur ou devant les déchèteries. Jeter un papier au sol, un mégot dans le caniveau ou abandonner des déchets sur un banc public est rigoureusement interdit.

Ces incivilités sont pénalement répréhensibles selon les articles R632-1 à R635-8 du Code Pénal avec des amendes allant jusqu'à 1500€.



Interdiction de brûler ses déchets

Brûler ses déchets à l'air libre est interdit y compris ses déchets verts. Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.



RÉDUISONS

TRIONS

VALORISONS

INFORMATIONS PRATIQUES

Vous emménagez, vous avez une question sur le tri, votre famille s'agrandit, votre bac est cassé ou a été volé, votre conteneur n'a pas été collecté ?

La Direction Prévention et Gestion des déchets se tient à votre disposition :

Par téléphone ou par mail

02 51 74 28 10

environnement@pornicagglo.fr

Par accueil physique

Pornic

2 rue du Traité d'Amsterdam – Zone de l'Europe

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

Par courrier

Pornic agglo Pays de Retz

2 rue du Docteur Ange Guépin – ZAC de la Chaussée
44 215 Pornic Cedex



**Merci pour votre participation
à la réduction des déchets
et au tri !**

Retrouvez toutes les informations sur la gestion
des déchets sur ↓

www.pornicagglo.fr

**PORNIC
agglo**
PAYS DE RETZ

